



**FAX**

---

LIEU - DATE : Saclay, le 16 septembre 2020

DESTINATAIRE(S) : *In fine*

N° DE FAX/RÉF : CEA/P-SAC/CCSIMN/20/355

NOMBRE DE PAGES : 5

ÉMETTEUR : Le directeur du centre CEA/Paris-Saclay

TÉL. ÉMETTEUR : +33 (0) 1 69 08 77 89

---

**Objet : Déclaration d'événement significatif de transport de substances radioactives**

Je vous prie de trouver ci-joint la déclaration d'un événement significatif relatif à la livraison erronée d'un colis excepté au bâtiment 40 (réception marchandises CEA/FAR) au lieu du bâtiment 50.

Le compte rendu vous sera transmis dès que possible.

Michel BEDOUCHA  
Directeur du centre CEA Paris-Saclay

Destinataires : télédéclaration à l'ASN *via* le portail dédié <https://teleservices.asn.fr>

Copie :

- AG ; AGA ; CAB-AG 01.64.50.11.86
- CCC 01.64.50.23.24
- CCC : ccc@cea.fr
- HC (secrétariat)
- IGN (secrétariat)
- DSSN/DIR : P. Yvon, P. Fracas, F. Vaufrey
- DSSN/DIR (secrétariat) : F. Moulet
- DSSN/SSGC : D. Balestrieri, F. Doyen
- DSSN/SSGC (secrétariat)
- DSSN/SSN : J. Collinet, J. Denis
- DSSN/SPHE : L. Corlay-Fusil
- P-SAC/DIR
- P-SAC/DDSS
- P-SAC/DSPS
- P-SAC/DSPS/SPRE
- P-SAC/DSST (secrétariat)
- P-SAC/CQSE
- P-SAC/CCSIMN
- DPCEPI/CJ (secrétariat)
- DES/DIR
- DES/DDSS
- DES/DGCP
- DES/DDSD/DIR
- DES/DDSD/DTEL: S. Le Mao, V. Amouroux, JM Mure, MP. Brémond, M. Vacheron
- DES/DDSD/UADF
- DES/DDSD/DTPI/S3N
- DJC/SASS
- DCOM – ([presse@cea.fr](mailto:presse@cea.fr))
- DRHRS (secrétariat)
- CSSCT FAR

**Expéditeur**

BIOACTIF

A l'attention du Dr Andriamampandry

2 rue George SAND67205 OBERHAUSBERGEN**Transporteur**

AREA TIME

Rue ROSA LUXEMBURG

95610 ERAGNY

**Copie papier**

- CEA/P-SAC/CCSIMN/Animateur REX

Copies Centres :

- CEA/MARCOULE CSNSQ (secrétariat)
- M. le directeur du CEA/CADARACHE 04.42.25.66.33
- A l'attention de M. le chef de la CSMN*
- M. le directeur délégué à la sécurité du centre Paris-Saclay 01.42.53.98.51
- M. le directeur du CEA/DAM Ile de France
- A l'attention de DIF/EC* 01.69.26.43.04
- M. le directeur du CEA/GRENOBLE
- A l'attention de M. le chef du SRSE* 04.38.78.51.66
- M. le directeur du CEA/VALDUC
- A l'attention de M. le chef de la DAS* 03.80.23.52.31
- M. le directeur du CEA/CESTA
- A l'attention de M. le chef de la CSSE* 05.57.04.54.53
- M. le directeur de Cis bio international
- A l'attention du chef de la CSS* (anthony.machlab@curiumpharma.com)

## DÉCLARATION D'ÉVÉNEMENT DE TRANSPORT DE SUBSTANCES RADIOACTIVES

*Ce formulaire est à adresser à l'ASN dans les délais indiqués dans le guide de l'ASN n°31, même si certains éléments sont encore manquants. Il est ensuite possible d'effectuer une déclaration rectificative. Ce formulaire peut également être utilisé pour déclarer des EIT.*

Référence EST du déclarant **P-SAC/CCSIMN/20/355** ..... Date de la déclaration .....

**Date de la détection :** 2/07/2020 ..... **Lieu de l'événement :** Fontenay-aux-Roses ..... **Département (ou pays) :** 92 .....

### Entité effectuant la déclaration et rôle dans le transport :

Centre CEA de Paris-Saclay - site de Fontenay-aux-Roses , destinataire .....

**Expéditeur :** BIOACTIF  
2 rue George SAND  
67205 OBERHAUSBERGEN ..... **Transporteur:** Société AREA TIME  
Rue ROSA LUXEMBURG  
95610 ERAGNY ..... **Destinataire :** Centre CEA de Paris-Saclay - site de  
Fontenay-aux-Roses  
Bureau Transport Bâtiment 50 .....

**Libellé de l'événement :** livraison d'un colis excepté dans un bâtiment du destinataire non prévu à cet effet .....

### Mode de transport

Routier  Ferroviaire  Maritime  Aérien  Fluvial

### Événement survenu ou détecté

En conception/fabrication  En maintenance  En manutention, chargement ou déchargement  
 Pendant le transport  En transit ou entreposage  Autre (à préciser) : livraison/réception .....

N° ONU	Type de colis	Radionucléides	Activité totale	TI	CSI
2910	Excepté	32P-alpha CTP liquide	18,5 MBq		

### Description factuelle de l'événement

Un colis contenant une source de 32P-alphaCTP liquide et d'une activité totale de 18,5 MBq commandée par le CEA du site de Fontenay-aux-Roses (FAR) aurait dû être livré le 3 juillet 2020 au bureau transport dans le bâtiment 50 sur le site de FAR du CEA. Le 2 juillet 2020, un colis excepté de numéro ONU UN 2910 (matière radioactive en quantité limitée en colis excepté) contenant cette source a été livrée, en la déposant sur la face portant l'étiquette (rendant la mention UN 2910 non visible) et sans indication orale du contenu radioactif, par la société AREA TIME au bâtiment 40 du site FAR du CEA. Or ce bâtiment de réception marchandises n'est pas prévu pour la réception des colis de classe 7...

Quelques instants après la livraison et le départ du transporteur, le salarié en charge des réceptions au bâtiment 40 a retourné le colis et visualisé la mention UN2910. Le salarié a identifié que le contenu de cette livraison était radioactif grâce au numéro ONU du colis et à la mention "radioactive"...

Il a immédiatement prévenu le destinataire qui a prévenu le bureau transport (BT). Le BT et un agent de radioprotection sont intervenus et ont procédé aux contrôles radiologiques du colis. Celui-ci a été ensuite transporté jusqu'au bâtiment 50.

### Conséquences observées sur les personnes, le colis ou l'environnement

Le débit équivalent de dose mesuré était de 1 µSv/h au contact du colis. En outre, le temps entre la livraison et la détection a été très court (environ 5 minutes) .....

Le colis était intact, aucune conséquence n'a été observée sur les personnes, le colis ou l'environnement. ....

### Actions conservatoires ou curatives immédiates (le cas échéant)

Une fiche d'écart et d'amélioration a été créée le jour même de cette livraison par le bureau transport du CEA du site de FAR. Cette fiche d'écart a été examinée par les inspecteurs de l'ASN lors de l'inspection sur le thème transport du 17 juillet 2020 sur le site FAR du CEA. Dans la lettre de suite de cette inspection émise le 2 septembre 2020, l'ASN demande de déclarer cet écart en événement significatif transport.

Les consignes relatives à la livraison de substances radioactives ont été rappelées à l'expéditeur, notamment concernant le respect de la date et du lieu de livraison.

Une procédure a été créée à la suite du constat de cet écart, à l'attention du distributeur de source, qui précise et détaille les modalités de livraison de substances radioactives. Le modèle de bon de commande du CEA du site de Fontenay-aux-Roses a été modifié afin de renvoyer à cette procédure.

.....  
.....  
.....

#### Classement / proposition de classement si événement significatif

Événement intéressant les transports (EIT)

Événement significatif (EST)  
Critère de déclaration pour l'EST : 7  
Niveau INES proposé : 0

#### Personne à joindre pour des renseignements supplémentaires

Nom : Elea DIZET

E-mail : [elea.dizet@cea.fr](mailto:elea.dizet@cea.fr)

Téléphone : 01 46 54 98 07

Fax :

*La présente déclaration d'événement de transport de substances radioactives doit être envoyée à :*

- *la Direction du Transport et des Sources (DTS) de l'ASN : [dts-transport@asn.fr](mailto:dts-transport@asn.fr) ou ASN/DTS 15, rue Louis Lejeune – CS 70013 – 92541 Montrouge cedex.*
- *l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire : IRSN - BP 17 - 92262 Fontenay-aux-Roses Cedex. Fax : 01 58 35 79 73*
- *l'expéditeur doit être mis en copie de la déclaration lorsqu'il est identifié.*

*Attention, **dans le cas du transport aérien**, la déclaration doit également être transmise à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) selon les modalités qui lui sont propres.*